



---

## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1<sup>ER</sup> MARS 2021

---

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LUNDI 1<sup>ER</sup> MARS 2021, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
Monsieur Marc Portelance	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Est absent :

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus et considérant l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication, les membres du conseil participent à la séance par le biais de zoom à l'exception du maire présent en la salle Jean-Baptiste-Sasseville de la mairie de Sainte-Anne-des-Monts.

### 1.- Ouverture

21-03-051

### 2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

### 3.- Adoption des procès-verbaux

21-03-052

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

21-03-053

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2021

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2021, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

**4.- Information**

4.1 Semaine de relâche

La Semaine de relâche a débuté aujourd'hui et plusieurs activités sont au programme. En respectant les consignes sanitaires, tout est mis en place pour faire bouger et divertir les jeunes. Le maire invite les familles à profiter de la panoplie d'activités qui respectent les mesures de distanciation sociale en vigueur. Consultez la plate-forme web SADM loisirs-culture-sports ou le Facebook du Service des loisirs pour plus d'informations. Quelques surprises sucrées, journées de ski gratuites. De plus, Sarah Servant et Virginie Gagné organisent une activité pour les tout-petits dans le sentier de la rivière.

4.2 Maison de la culture

Premier spectacle familial dans la nouvelle salle le 6 mars, « Je suis William ». Il reste quelques billets. En raison de la covid-19, le nombre de spectateurs est réduit (55 places environ).

Aucun spectacle d'inauguration n'est prévu pour l'instant car il faut roder les équipements. L'événement en question sera organisé mais il faut attendre le bon moment.

L'ouverture de la bibliothèque se fera dans environ 1 mois ½.

**5.- Administration**

21-03-054

5.1 Renouvellement de l'adhésion à l'URLS

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 393 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

Qu'elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'URLS, M. Guy Fraser et M. Benoît Thibault.

ADOPTÉE

21-03-055

5.2 Embauche d'un opérateur de machinerie lourde au service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'ouverture à l'interne du poste d'opérateur de machinerie lourde à temps complet au service des travaux publics de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, en février 2021.

CONSIDÉRANT que deux employés ont déposé leur candidature.

CONSIDÉRANT que les deux candidats possèdent les compétences et les qualifications requises pour le poste affiché.

CONSIDÉRANT que l'un des candidats est un employé temporaire et que le second est un employé régulier.

CONSIDÉRANT ce qui précède et en conformité avec la clause 20.06a) de la convention collective de travail des employés, le comité recommande la nomination du candidat ayant le plus d'ancienneté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que monsieur Simon Lévesque soit engagé à titre d'opérateur de machinerie lourde du service des travaux publics à temps complet et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, au salaire prévu au 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale de ce poste.

ADOPTÉE

**6.- Trésorerie**

21-03-056

**6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 28 février 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n<sup>os</sup> 33226 à 33277, pour un montant de 120 769,29 \$,
- les comptes à payer, chèques n<sup>os</sup> 33278 à 33379, pour un montant de 719 048,12 \$,
- pour un total de 839 817,41 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Josée Latour, trésorière

21-03-057

**6.2 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

- 500 \$ à la Société d'histoire de la Haute-Gaspésie pour la sauvegarde et la mise en valeur des collections
- 200 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie pour un séjour thématique en photographie et exposition à la Maison de la Culture

ADOPTÉE

21-03-058

**6.3 Achat de publicité à Choc Événements**

CONSIDÉRANT que Choc Événements est un OBNL dont la mission est de développer le potentiel du territoire de La Haute-Gaspésie au niveau national et international par l'organisation d'événements sportifs et culturels authentiques et de qualité tout en encourageant les saines habitudes de vie.

CONSIDÉRANT que l'Ultra-Trail Chic-Chocs aura lieu en 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOIT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise l'achat de publicité d'une valeur de 5 000 \$. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02 130 00 340.

ADOPTÉE

## 8.- Règlements

### 8.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 21-905 amendant l'annexe R du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement

La conseillère Ariane Lévesque donne avis de motion du Règlement 21-905 autorisant un amendant l'annexe R du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement qui sera soumis, pour approbation, à une séance subséquente. Cet amendement a pour but de réduire la vitesse sur la route Lavoie.

Le projet de Règlement 21-905 autorisant un amendant l'annexe R du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement est déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

## 9.- Travaux publics

21-03-059

### 9.1 Autorisation d'une demande d'aide financière au Programme d'Aide à la Voirie Locale 2021-2021 - Volet Redressement dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

CONSIDÉRANT que le conseil de ville de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics recommande le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet routier : Décohesionnement et renforcement de la route Lavoie, 380m, jusqu'à la rue du ruisseau-à-pipe incluant le remplacement d'un ponceau et de deux sections de glissière de sécurité;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la municipalité, M. Jean-François Landry agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

21-03-060

9.2 Autorisation d'une demande d'aide financière au Programme d'Aide à la Voirie Locale 2021-2021 - Volet Accélération dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

CONSIDÉRANT que le conseil de ville de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics recommande le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet routier : Planage et resurfaçage de la rue du Ruisseau, 1 140 m jusqu'à l'intersection de la rue du Verger.

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la municipalité, M. Jean-François Landry agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

21-03-061

9.3 Autorisation d'une demande d'aide financière au Programme d'Aide à la Voirie Locale 2021-2021 - Volet Soutien dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions 2021-2024 en vigueur du PAVL;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics recommande le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet routier: Planage et

resurfaçage de la rue Bellevue, 590m à partir de la route 132;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adopter une résolution au modèle prescrit par le ministère des transports pour le dépôt de la demande;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans le cadre du projet sont inscrites à l'intérieur du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour lequel la MRC de la Haute-Gaspésie a obtenu un avis favorable du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la part financière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour ce projet serait de **25%** du coût des dépenses admissibles pour ce qui a trait aux coûts de construction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts adopte une résolution conforme au modèle prescrit par le ministère des transports et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet Soutien du PAVL.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise le directeur des travaux publics, M. Jean-François Landry à signer toute la documentation requise en lien avec le projet incluant toutes les demandes environnementales nécessaires au projet.

ADOPTÉE

21-03-062

9.4 Attestation de réalisation de travaux – Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021- Volet 8: Entretien des routes locales.

CONSIDÉRANT que le ministère des transports a versé une compensation de 82 367 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020-2021.

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la ville.

CONSIDÉRANT que les compensations supplémentaires versées en 2020-2021 par rapport à celles de 2019-2020 de 82 367 \$ doivent être affectées à des dépenses d'investissements admissibles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts informe le ministère des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la ville, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

21-03-063

9.5 Autorisation d'un appel d'offres public conjoint avec la Ville de Cap-Chat pour la fourniture en sel de déglacage

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Ville de Cap Chat désirent procéder à un appel d'offres conjoint pour la fourniture de sel de déglacage.

CONSIDÉRANT que les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes prévoient que toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'obtenir du matériel, des matériaux ou des services.

CONSIDÉRANT que la Ville de Cap-Chat a accepté que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts procède à l'appel d'offres.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a besoin de sel de déglacage pour une quantité comprise entre 750 et 1 000 tonnes livrables au 18, rue des Muguets à Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT que la Ville de Cap-Chat a besoin de sel de déglacage pour une quantité de 360 tonnes livrables au 6, rue des Cèdres à Cap-Chat.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter le mandat de la réalisation de l'appel d'offres pour la fourniture de 1 360 tonnes de déglacage.

ADOPTÉE

## 10.- Loisirs

21-03-064

### 10.1 Participation au Projet Plages et Rivière de l'URLS GIM

CONSIDÉRANT que L'URLS GIM, à travers son programme **plages et rivières** souhaite accompagner et outiller 6 municipalités à travers 20 sites pour amener les utilisateurs à adopter des comportements sécuritaires à proximité des plans d'eau.

CONSIDÉRANT que la ville désire proposer 2 sites potentiels pour participer au projet, soit : la plage Cartier, pour ses *volets baignade/attrait touristique/site kitesurf* et la halte routière de Tourelle avec ses *volets pêche récréative/baignade/attrait touristique*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOIT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts manifeste son intérêt à participer au projet plages et rivières de l'URLS GIM;

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise Mme Lucie Bélanger à signer toute la documentation requise en lien avec le projet incluant toutes les demandes environnementales nécessaires au projet.

ADOPTÉE

21-03-065

### 10.2 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.4.16 à Mario Brien inc.

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-340 par laquelle le conseil acceptait la soumission de Mario Brien, au prix de 80 785 \$ avant taxes, pour services professionnels en scénographie dans le cadre de la phase 1 du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT la facture 06022103 de Mario Brien inc. au montant de 1 685,00 \$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2.4.16 de Planigram au montant de 1 937,33 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 1 937,33 \$, taxes incluses, à Mario Brien inc. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

21-03-066

10.3 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.2.8 à Proulx, Savard, Cardin, Ramirez, Consortium d'architectes

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-338 acceptant la soumission du Consortium Proulx Savard Cardin Ramirez Julien, au prix de 130 000 \$ avant taxes, pour services professionnels en architecture pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT la facture PSCRJ-21101 du consortium d'architectes au montant de 5 040 \$ avant taxes et la recommandation de paiement 2.28 de Planigram.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 5 794,74 \$, taxes incluses à Proulx, Savard, Cardin, Ramirez, Julien, Consortium d'architectes. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

**11. Incendie**

**12.- Période de questions**

Il n'y a aucune question.

21-03-067

**13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOIT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20h23.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/cm

\*\*\*\*\*